

CAMPAGNE INTRA 2021-2022

Levier pour développer une culture commune et mettre en œuvre le projet d'établissement, la formation collective réalisée en établissement est l'opportunité de mettre en place une formation sur mesure pour répondre à un besoin spécifique.



Formiris Région Sud et Corse reconduit 2 campagnes d'appel à projet collectif pour l'année 2021-2022 (Décisions du conseil d'administration du 10 mars 2021)

- 1^{ère} campagne en Juin 2021 pour un démarrage des projets entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021
- 2^{ème} campagne en octobre 2021 pour un démarrage des projets entre le 2 janvier et le 10 juillet 2022

Votre projet de formation collective est à retourner par mail à Marie-Sigrid Reynaud mreynaud@formiris.org :

- Au plus tard le 4 juin 2021 - 1^{ère} campagne
- Au plus tard le 15 octobre 2021 - 2^{ème} campagne

Le dossier de demande de formation collective se compose désormais des éléments suivants :

- Le formulaire « **Projet de formation collective 2021-2022** » : à compléter par le chef d'établissement demandeur - [Lien formulaire](#)
- Le programme de formation établi par l'organisme de formation choisi
- Un devis de l'organisme de formation détaillé, précisant le montant des frais pédagogiques, le montant des frais annexes (le cas échéant) et le montant global TTC de la formation



Conditions d'éligibilité :

Pour que ces projets soient éligibles à une prise en charge, les programmes de formation devront détailler :

| |
|---|
| Un titre de formation |
| Le public visé, l'effectif concerné en nombre, les éventuels prérequis |
| Les objectifs pédagogiques visant des apprentissages et/ou des pratiques pédagogiques |
| Les contenus des différentes phases de déroulement de l'action |
| Les moyens pédagogiques et d'encadrement |
| La procédure d'évaluation |
| Les noms et qualités des intervenants |
| Le calendrier et la durée de la formation |

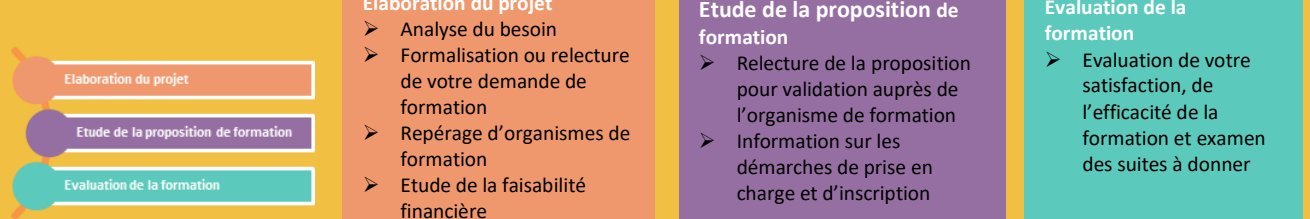
Critères et modalités de prise en charge (Décisions du conseil d'administration du 10 mars 2021)

- Le plafond de prise en charge Formiris est fixé à **1200€/jour** (frais compris) et dans la limite de 36 h de formation par stagiaire.
- Les frais de déplacement formateur, le cas échéant, sont plafonnés à **75€ A/R** (zone d'intervention éloignée (04.05.Corse) étudiée au cas par cas). Les frais d'hébergement formateur, le cas échéant, sont plafonnés à **80€** pour les nuitées comprises entre les dates de formation.
- La durée de formation doit être **de 6h minimum**
- **1 seul dossier** financé par unité pédagogique et par année scolaire



Soutien conseil Formiris

Les conseillères de Formiris Région Sud et Corse vous aident à mettre en œuvre votre projet de formation collective :



Claire Zonszajn
czonszajn@formiris.org
07 61 99 80 78

Aline Jobin
ajobin@formiris.org
09 75 17 80 60